

PORTO-NOVO, le 3 AVRIL 1962.-

/ECRET N°62- 161 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n° 62/PR. du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Mr. OKE ASSOGBA, Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique assurera l'intérim du Ministre de l'Agriculture et de la Coopération pendant l'absence de Mr. Alexandre ADANDE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1

Hubert MAGA